

Concernant le courrier de M^r Morand et de M^{me} Denner d'Agora, j'émetti les remarques suivantes :

- 1) Il y a toujours eu des logements (environ 15) dans la zone économique (donc je réclame de reclassifier les parcelles H 888 et H 887 en zone VB).
- 2) Concernant les nuisances, les 2 foyers de village des remorqués :
 - a) Une se trouve sur la parcelle H 131 avec des murs hauts de 15m avec une route et le bâtiment H 1314 pour séparer.
 - b) Une se trouvant à plus de 60m de la plus proche habitation (tank sur la parcelle 1129).
- 3) Une zone tampon avec parking de 10m environ de profondeur va être créée.

Concernant la demande de reclassifier les parcelles H 887 et H 899 en zone VB, elle ne pose pas de problèmes car c'est pour moi que je demande de construire dans ma pâture. Il n'y aura pas de problèmes de ZNT car le chemin fait plus de 6m et la parcelle qui m'appartient ainsi que le chemin sont situés au delà de la limite de 5m. Enfin, je ne comprends pas la position de M^{me} Vaissette Denis qui (avec son frère Denis) m'avait réclamé d'acheter cette parcelle pour que Denis Vaissette puisse construire des logements et se constituer une retraite en revenus locatifs.

Le 7/8/10 R.P.

M^r Pillon Jean-Pierre, M^{me} Dauvin Gérard

Concernant la zone d'AUT sur laquelle on trouve les parcelles 109, 155, 156, concernant l'erreur de leur configuration, je souligne que ces parcelles doivent considérées comme une seule et unique zone classée en zone VB.

Mordrein Philippe Pillon Vaissette

* Je suis donc me renseigné sur le distinguo des parcelles N 17 et 18 dans les révisions du PPN

H. EY